

Du consentement unanime, sur motion de M. Bennett, la Chambre retourne aux Affaires de Routine dans le but de présenter le rapport du comité spécial auquel a été référé le Bill No 2, Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des Communes.

M. Stewart (Leeds), du comité spécial auquel a été référé ledit bill, présente alors à la Chambre le deuxième et dernier rapport de ce comité lequel est comme suit:—

Votre comité a préparé les descriptions et les changements des membres pour les différents collèges électoraux, tels qu'énumérés dans les annexes ci-jointes, concernant les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Édouard et du Territoire du Yukon.

Le rapport de votre comité est unanime en tant qu'il se rapporte à l'Île du Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et au Territoire du Yukon et, quoique pas unanime au sujet des autres provinces, il représente une mesure très substantielle d'unanimité.

En conséquence, le comité demande à ce qu'il lui soit permis de rapporter ledit bill.

Le débat sur la motion de M. Duranleau pour la deuxième lecture du Bill No 106 (C1 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada" est alors repris.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Kennedy (Peace-River).

Du consentement unanime, résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

La Chambre s'ajourne alors à 1 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,

Orateur.